

Roi Très-Chrétien de France, de glorieuse mémoire, votre Bisayeul, comme aussi un grand nombre d'insignes Prélats du même Royaume, ont sollicité des Decrets Apostoliques, pour mettre fin en même-tems à la Cause, à l'erreur & à la dispute: Vous sçavez aussi quels travaux, quels soins & quelles veilles il en a coûté à Clement XI. d'heureuse mémoire, nôtre Prédecesseur, pour assoupir par la Constitution qui commence Unigenitus Dei Filius, les dissensions, & maintenir & assurer la Doctrine Catholique contre les erreurs condamnées depuis longtems ou inventées nouvellement. Et certainement, le meilleur des Rais seroit parvenu à son but, & toute la France jouiroit de l'union qu'elle auroit obtenüe, si un petit nombre d'Evêques de France n'eût résisté à recevoir la très-salutaire & la très-sainte Constitution avec la soumission qui lui est dûë. Mais par leur retardement imprudent, il est arrivé que divers Fils de méfiance, prenant un mauvais conseil contre le Seigneur & son Oint, n'ont pas fait difficulté de donner un sens étranger à la Constitution, de confondre les erreurs rejetées avec la saine Doctrine, & de calomnier leur censure avec la dernière audace. Cependant, le très-vigilant Pontife, pour réfuter par avance leurs pernicieux jugemens & leurs mensonges, avoit averti élégamment dans ladite Constitution, qu'il falloit se donner de garde des Loups revêtus de la peau de Brebis, & au venin couvert de miel, comme aussi d'éviter les enchantemens parez d'un abus de paroles sacrées, c'est-à-dire, que tous devoient sçavoir qu'on ne prescrivoit pas les loizables sentimens des Peres; ni les saines opinions des Ecoles Catholiques par rapport aux Dogmes, aux Mœurs, ou à la Discipline, mais les très-pernicieuses Er-